

## Synthèse du budget fédéral – Avril 2022

### 1. Le budget en bref

---

- L'économie canadienne est revenue à son niveau d'activité d'avant la pandémie au quatrième trimestre de 2021, (relance la plus rapide des trois dernières récessions). Au dernier trimestre de 2021, le PIB réel a également augmenté de plus de 6,7 %, à un taux annuel, soit le deuxième rythme de croissance le plus élevé du G7.
- Toutefois, les répercussions de l'incertitude économique sont évidentes dans les mesures de la confiance des consommateurs et des entreprises. Au quatrième trimestre de 2021, l'indice de confiance des entreprises du Conference Board du Canada était de 10 % inférieur à sa moyenne à long terme. La confiance des consommateurs était également inférieure à sa moyenne historique en mars 2022, plombée par l'inquiétude entourant l'inflation.
- Après un fort rebond de 4,6 % en 2021, le PIB réel devrait augmenter de 3,9 % en 2022 (une baisse par rapport au taux de 4,2 % prévu dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2021) et de 3,1 % en 2023 (une augmentation par rapport au taux de 2,8 % prévu dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2021).
- Après la prise en compte des mesures du budget de 2022 et des mesures stratégiques supplémentaires depuis la Mise à jour économique et budgétaire de 2021, le solde budgétaire devrait demeurer inférieur à celui prévu dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2021, avec un déficit prévu de 113,8 milliards de dollars en 2021-2022, puis s'améliorer pour atteindre un déficit prévu de 8,4 milliards de dollars en 2026-2027, soit environ 0,3 % du PIB. La dette fédérale devrait passer de 46,5 % du PIB en 2021-2022 à 41,5 % du PIB en 2026-2027. Pour les cinq prochaines années, le déficit fédéral et la dette en proportion de l'économie devraient reculer chaque année.

## Évolution de la situation économique et financière, et interventions et mesures stratégiques

en milliards de dollars

	Projections					
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Solde budgétaire – Mise à jour économique et budgétaire de 2021</b>	<b>-144,5</b>	<b>-58,4</b>	<b>-43,9</b>	<b>-29,1</b>	<b>-22,7</b>	<b>-13,1</b>
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la Mise à jour de 2021	36,1	14,3	11,7	7,5	8,5	7,4
<b>Solde budgétaire avant les interventions et mesures stratégiques</b>	<b>-108,5</b>	<b>-44,1</b>	<b>-32,3</b>	<b>-21,6</b>	<b>-14,2</b>	<b>-5,8</b>
Interventions stratégiques depuis la Mise à jour de 2021	-3,1	-1,3	-0,6	0,6	0,4	0,3
<b>Mesures du budget de 2022 (par chapitre)</b>						
1. Rendre le logement plus abordable	-0,7	-2,0	-2,2	-2,1	-2,2	-1,0
2. Une économie forte, en croissance et résiliente	0,0	-0,3	-1,4	-1,2	-1,3	-1,3
<i>Rajustement du profil de financement des investissements dans les infrastructures</i>	0,1	0,2	0,8	1,2	2,0	2,1
3. Un air pur et une économie vigoureuse	0,0	-1,3	-2,2	-3,0	-2,9	-3,0
4. Créer de bons emplois pour la classe moyenne	0,0	-0,8	-1,3	-1,4	-1,2	-1,2
5. Le leadership du Canada dans le monde	0,0	-1,7	-1,5	-1,9	-2,0	-2,3
6. Soins de santé publique solides	-1,3	-0,7	-0,8	-1,3	-1,4	-1,6
7. Continuer à avancer sur le chemin de la réconciliation	-0,2	-2,5	-2,0	-1,9	-1,9	-2,0
8. Des communautés sûres et inclusives	0,0	-0,2	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3
9.1 Équité fiscale	0,0	2,0	3,3	3,6	3,7	3,9
9.2 Gouvernement efficace	0,0	0,0	0,7	1,7	2,7	3,7
<b>Total des mesures du budget de 2022</b>	<b>-2,2</b>	<b>-7,4</b>	<b>-7,1</b>	<b>-6,7</b>	<b>-4,8</b>	<b>-3,0</b>
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-113,8</b>	<b>-52,8</b>	<b>-39,9</b>	<b>-27,8</b>	<b>-18,6</b>	<b>-8,4</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-4,6	-2,0	-1,4	-0,9	-0,6	-0,3
Dettes fédérales (% du PIB)	46,5	45,1	44,5	43,8	42,8	41,5
<b>Scénario d'incidence accrue</b>	<b>-113,8</b>	<b>-39,5</b>	<b>-43,7</b>	<b>-41,1</b>	<b>-32,2</b>	<b>-21,1</b>
Solde budgétaire	-4,6	-1,4	-1,5	-1,4	-1,1	-0,7
Dettes fédérales (% du PIB)	46,5	42,6	43,9	44,2	43,7	42,8
<b>Scénario d'incidence modérée</b>	<b>-113,8</b>	<b>-48,2</b>	<b>-31,3</b>	<b>-21,6</b>	<b>-13,2</b>	<b>-2,7</b>
Solde budgétaire	-4,6	-1,8	-1,1	-0,7	-0,4	-0,1
Dettes fédérales (% du PIB)	46,5	44,0	42,7	41,9	40,9	39,5

## 2. Principales mesures économiques

---

### 1. Lancement d'un fonds de croissance du Canada d'une capitalisation de 15 milliards \$ sur 5 ans :

- Vise à attirer des capitaux privés pour :
  - Réduire les émissions et atteindre les objectifs climatiques du Canada;
  - Diversifier l'économie et renforcer les exportations en investissant dans la croissance des industries à faibles émissions et les nouvelles technologies;
  - Appuyer la restructuration des chaînes d'approvisionnement essentielles.
- Le fonds sera un nouveau mécanisme d'investissement public indépendant du gouvernement.
- Les mécanismes financiers pourront comprendre de la dette, des capitaux propres, des garanties, des contrats spécialisés.
- Pour chaque dollar investi, le fonds cherchera à attirer trois dollars de capital privé.
- Des consultations sont prévues au courant des prochains mois et les modalités du fonds seront annoncées lors de la mise à jour économique de l'automne 2022.

### 2. Création d'une agence canadienne d'innovation et d'investissement :

- L'agence s'inspirera des modèles israéliens et finlandais afin de stimuler l'investissement privé en recherche et développement.
- Le gouvernement entend fournir 1 milliard \$ sur 5 ans pour les besoins opérationnels de la nouvelle agence.
- Les modalités de fonctionnement de l'agence seront annoncées lors de la mise à jour économique de l'automne 2022, après une période de consultation auprès d'experts canadiens et internationaux.

### 3. Examen du soutien fiscal à la R&D et à la propriété intellectuelle :

- Le gouvernement entreprendra un examen du programme RSDE afin de s'assurer qu'il encourage la R&D et de le moderniser et de le simplifier.
- Le gouvernement se penchera aussi sur le rôle du régime fiscal afin d'encourager le développement et le maintien de la propriété intellectuelle découlant d'activités de R&D menées au Canada.

### 4. Réduction des impôts pour les petites entreprises en croissance :

- Le gouvernement propose d'éliminer de façon plus graduelle le taux d'imposition préférentiel des petites entreprises afin d'encourager la croissance de ces entreprises.
- L'accès au taux de 9% sera éliminé lorsque le capital imposable atteindra 50 millions \$ plutôt que 15 millions \$.
- **Le gouvernement entreprend aussi un examen visant à déterminer si le régime fiscal offre un soutien adéquat aux investissements dans les entreprises en croissance, notamment en ce qui a trait au report par roulement des investissements dans les petites entreprises qui permet aux investisseurs de reporter la taxe sur les gains en capital.**

### 5. Assurer la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes axées sur la santé :

- Le *Réseau de santé coordonné, accessible, national* (Réseau de santé CAN) réunit les réseaux hospitaliers et les autorités sanitaires de 9 provinces (le Québec n'en fait pas partie).

Ce réseau vise à faire l'acquisition de solutions novatrices en matière de soins de santé, dont l'investissement dans les technologies canadiennes.

- Le budget prévoit un financement de 30 millions \$ sur 4 ans pour miser sur les succès du Réseau et de l'élargir au Québec et dans les territoires et communautés autochtones.

**6. Appuyer les grappes d'innovation du Canada :**

- Le gouvernement fournira 750 millions \$ sur six ans pour soutenir la croissance et le développement des grappes d'innovation mondiales du Canada.
- Le financement visera, notamment, à élargir leur présence nationale et sera octroyé sur la base de concours.

**7. Bâtir un régime de propriété intellectuelle de calibre mondiale grâce, entre autres à :**

- Un financement de 47,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, et de 20,1 millions par la suite, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin de lancer une nouvelle plateforme nationale de passage du laboratoire au marché pour aider les étudiants diplômés et les chercheurs à commercialiser leur travail.
- Un financement de 35 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour Affaires mondiales Canada et son programme CanExport en vue d'aider les entreprises canadiennes à protéger leur propriété intellectuelle sur les marchés étrangers.
- Un financement de 2,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, et de 0,6 million par la suite, pour Innovation, Sciences et Développement économique Canada en vue d'élargir l'utilisation d'ExplorerPI, le marché de la propriété intellectuelle du Canada, de sorte que la propriété intellectuelle du secteur public soit davantage utilisée pour aider les entreprises canadiennes.

**8. Nouveau crédit d'impôt pour les investissements dans les technologies propres :**

- Le ministère des Finances Canada collaborera avec des experts pour établir un crédit d'impôt à l'investissement pouvant atteindre 30 %, axé sur les technologies à zéro émission, les solutions d'entreposage par batteries et l'hydrogène propre. Les détails de la conception du crédit d'impôt à l'investissement seront présentés dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022.